

Note de service n°04-2022
Date : 06 juillet 2022

NOTE DE SERVICE

Objet : Versement de la participation au titre de l'exercice 2021

Conformément à l'information effectuée auprès du Comité Social et Economique (CSE), la participation au titre de l'exercice 2021 sera versée prochainement via notre organisme bancaire « le Crédit agricole ».

L'ensemble du personnel concerné (ex-SISTM) recevra par courrier un bulletin d'option permettant de choisir la perception directe ou le placement de la somme attribuée. A défaut de réponse dans le délai imparti, la somme sera placée.

A titre d'information, une personne à temps complet et ayant fait l'objet d'aucune absence sur l'année 2021, a une base brute de versement à 600 €.

Enfin, au regard de la période estivale et des congés où potentiellement vous serez absent physiquement de votre domicile et donc dans l'impossibilité de réceptionner le bulletin d'option, nous préférons pour ces raisons décaler l'envoi de notre fichier de répartition à la semaine 33.

Ainsi, l'envoi des bulletins d'option sera effectué pour une réception envisagée tout début septembre.



Pierrick MARTIN

Directeur Général